

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 novembre 2010
(convocation du 15 novembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

LA SEANCE EST OUVERTE

MERIGNAC - Tramway 3ème phase ligne A - Indemnisation de Monsieur et Madame FIDAN au titre de l'acquisition de leur propriété située 30 bis rue Alphonse Daudet - cadastrée AO 436 - Autorisations - Décision

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les travaux d'extension de la ligne A du tramway sur la commune de MERIGNAC nécessitent l'acquisition de la parcelle de terrain nu, située 30 bis rue Alphonse Daudet, cadastrée section AO 436 pour une contenance totale d'environ 435 m² appartenant à Monsieur et Madame FIDAN Huseyin.

Cette acquisition par la Communauté Urbaine de Bordeaux a contraint les propriétaires à différer pour une période d'environ deux ans leur projet de construction de maison d'habitation principale et à rechercher un bien de substitution.

En effet Monsieur et Madame FIDAN avaient déposé en Mairie de Mérignac une demande de permis de construire le 4 août 2009 que les services instructeurs n'ont pas pu rejeter dans la mesure où le projet du Tramway n'a été pris en considération par le Conseil de Communauté que le 18 décembre 2009.

Pour les mêmes raisons la Communauté Urbaine n'avait pas pu exercer son droit de préemption.

C'est bien à la demande de l'Administration Communautaire que les époux FIDAN ont alors accepté d'abandonner leur projet de construction sur le terrain qu'ils ont dû finalement acquérir le 20 avril 2010 selon leur engagement souscrit par sous-seing privé.

L'Etablissement communautaire soucieux à la fois de maîtriser ce foncier en vue de la réalisation d'un parc de stationnement en face de l'école primaire Alphonse Daudet dans des délais respectant le calendrier des travaux et d'indemniser l'intégralité du préjudice subi par Monsieur et Madame FIDAN, se propose d'acquérir leur propriété pour un prix de 170 000 euros intégrant l'indemnité de emploi de 16 225 € qui n'est pas supérieur à l'estimation de France Domaine, selon les modalités prévues par la délibération communautaire n°2010/0130 du 26 mars 2010 relative à l'opération du Tramway.

Par ailleurs, l'Etablissement Communautaire se propose de verser une indemnité complémentaire de 50 000 euros prenant en compte les frais générés par le report de leur

projet immobilier (enchérissement des coûts de construction, location d'un logement provisoire, frais de recherche, de mutation foncière, pénalités pour différé de remboursement des prêts souscrits etc.).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU L'article L 1311-9 du Code Général des collectivités territoriales précisant que les projets d'opérations immobilières mentionnés à l'article L1311-10 doivent être précédés, avant toute entente amiable, d'une demande d'avis de l'autorité compétente de l'Etat lorsqu'ils sont poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il convient d'indemniser l'intégralité du préjudice subi par Monsieur et Madame FIDAN du fait de l'acquisition de leur bien au titre de l'opération du Tramway.

DECIDE

Article 1 : de verser à Monsieur et Madame FIDAN Huseyin une indemnité de 50 000 euros au titre des frais entraînés par l'acquisition de leur bien et le report du projet de construction de Monsieur et Madame FIDAN, sur un terrain de substitution.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant au versement de ladite indemnité.

Article 3 : d'imputer cette dépense et les frais sur les crédits ouverts au budget annexe Transports de l'exercice en cours : Chapitre 21, Compte 21110002, CRB H340, Programme TW30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN TOUZEAU